

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **16 décembre 2019, à 18 h 30**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

180-A, chemin de Saint-Edgar

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 3.6.1 :

Accepter l'installation d'un revêtement en toile de couleur blanche pour la construction d'une structure en dôme à des fins d'entreposage.

Donné à New Richmond
Ce 29^e jour de novembre 2019

Céline LeBlanc
Greffière